

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Nous vous rappelons que la CGT est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents à condition que celle-ci s'opère sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la valeur collective du travail. C'est tout le contraire qui est prôné aujourd'hui avec une individualisation accrue des parcours professionnels des agents, ce qui ne leur permet d'apprécier ni leur situation ni leur évolution dans le collectif de travail. L'évaluation individuelle n'a plus de sens, car elle se réalise sans lien avec le collectif, les effectifs, les moyens et les objectifs du service.

La CGT Finances Publiques condamne plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle .

Le tableau synoptique et les appréciations littérales deviennent les critères essentiels pour apprécier la valeur professionnelle de l'agent et pour exclure les agents des Listes d'aptitude et des tableaux d'avancement.

Au vu du nombre restreint de recours déposés cette année, nous craignons que les agents n'aient pas pleinement pris en compte l'importance de ce tableau.

Enfin, la CGT tient à réaffirmer son profond attachement aux organismes consultatifs et notamment aux CAP. En effet, ils constituent un des piliers du statut général ainsi qu'un outil essentiel pour la vie des agents, leur carrière et garantissent une gestion transparente et démocratique.

Nous exigeons un dialogue social de qualité. Or, il n'a pas lieu dans le VAL DE MARNE.

Même si à notre grand regret, les CAPL d'affectation ont été supprimées, la majorité des DDFIP ou DRFIP ont tenu des « CAPL informelles ». Dans le VAL DE MARNE, il n'en a pas été ainsi, malgré les demandes des organisations syndicales : en lieu et place de réunions informelles, on nous a seulement donné la possibilité de remonter les difficultés au cas par cas. Est-ce la vision du dialogue social pour l'administration ? En tout cas, ce n'est pas la nôtre. Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

En tout état de cause, la CGT Finances publiques 94 vous demande de nous fournir l'état des effectifs théoriques et réels, par grade et par structure, au 1^{er} septembre 2020.

COMpte RENDU de la CAPL 3 du 1^o octobre 2020
REVISION DE L'EVALUATION DES AGENTS C
ANNEE 2020 GESTION 2019

Siégeaient : Jean-Philippe AURIER, Jonathan HIPPOCRATE et Bernadette CAPRARO.

À notre déclaration liminaire, la Direction n'a apporté aucune réponse.
Le PV de la campagne précédente a été approuvé.

Présentation de la campagne 2020:

1308 agents ont été évalués pour l'année de gestion 2019 dont 478 cadres C.
6 refus d'entretien ont été enregistrés, dont 2 pour les C.
14 recours à l'autorité hiérarchique ont été déposés, dont 5 pour les C.
6 recours en CAPL ont été déposés, dont 1 pour les C.

À la demande de FO, et par souci du respect du droit des agents à être défendus, la CGT FIP 94 a accepté de faire convoquer Lysiane LOUIS, secrétaire départementale de FO DGFIP 94, en tant qu'expert pour qu'elle puisse défendre le seul dossier présenté qui concernait un de ses adhérents.

Suite à des anomalies de procédure la direction a indiqué avoir diligenté une enquête administrative, en insistant bien sur le fait qu'elle n'avait attendu personne pour le faire...

À la CGT FIP 94, nous savons pertinemment que cette enquête n'aurait jamais été demandée si un dossier de recours n'avait pas été déposé ! En d'autres termes, la direction n'a demandé cette enquête que parce qu'elle savait très bien qu'elle y serait obligée, la procédure n'ayant pas été respectée !

L'administration a accepté de rétablir le profil croix initial de l'agent en précisant que sa décision faisait suite aux anomalies de procédure et que ce n'était pas une décision sur le fond du dossier. Autrement dit, il s'agissait uniquement de réparer un « vice de forme ». Elle a refusé de modifier l'appréciation générale et d'apporter une précision à la rubrique « résultats professionnels »

Explication de vote : la CGT a voté « POUR » le rétablissement du profil-croix et « CONTRE » le maintien de l'appréciation générale et le refus de l'administration d'apporter une précision à la rubrique « résultats professionnels ».

En fin de séance nous sommes revenus sur notre demande d'obtenir l'état des effectifs théoriques et réels, par grade et par structure, au 1^{er} septembre 2020.

La direction a botté en touche, après 10 minutes de tergiversations fumeuses, argumentant que les chiffres seraient fluctuants, n'a pas voulu dire en séance qu'elle ne voulait pas nous les donner (pour que ce ne soit pas inscrit au PV) mais ne s'est pas engagée à nous les communiquer !

LE COIN DU CAPISTE

ATTENTION : Dans le cadre de la géographie revisitée, l'agent qui ne suit pas sa mission et qui est donc contraint de changer de métier sera systématiquement pénalisé dans la rubrique « *connaissances professionnelles dans l'emploi occupé* » du tableau synoptique. Il repart à zéro et doit refaire ses preuves.

Le CAPiste note que lors de l'entretien professionnel, tout devient prétexte soit à baisser les croix du tableau synoptique par rapport à l'exercice précédent, soit à ne pas les monter.

RAPPEL : Il n'est pas possible sous peine d'irrecevabilité de produire devant la CAPL des motifs autres que ceux déjà produits dans le cadre du recours hiérarchique.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter vos élus de la CGT Finances publiques 94 au 01 43 99 37 57.

Chaque année nous vous alertons sur l'importance de faire un recours en cas de désaccord sur votre évaluation (tableau synoptique et /ou appréciations littérales / avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur).

Celle-ci peut avoir de lourdes conséquences sur votre carrière et bientôt peut-être sur votre rémunération !!!